



MaPrimeRénov' : une aide réservée aux particuliers !

Depuis janvier 2021, le dispositif MaPrimeRénov' est ouvert à l'ensemble des propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant réaliser des **travaux de rénovation énergétique** dans leur logement.

MaPrimeRénov' est une offre réservée aux particuliers. Ce sont eux qui doivent initier leur demande sur le site maprimerenov.gouv.fr

Disponible pour les maisons individuelles ou les logements collectifs, MaPrimeRénov' couvre un large spectre de travaux : isolation, chauffage, ventilation, audits énergétiques, rénovation globale...

Fusion du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) et de l'aide Habiter Mieux Agilité, cette aide vise à faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique.

MaPrimeRénov' est cumulable avec un grand nombre d'autres aides (CEE, Éco-prêt à taux zéro, aides locales...) et permet de financer de manière significative les projets des particuliers.

Abokine, en bref : partenaire d'artisans locaux et de qualité depuis 2012, Abokine accompagne désormais les artisans pour faciliter l'obtention de MaPrimeRénov' par leurs clients.



DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

contact@abokine.com - 02 40 69 64 64 - www.abokine.com

Qui peut bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Le dispositif MaPrimeRénov' est ouvert à l'ensemble des propriétaires.

Chaque niveau de ressources est classé par couleur : « Bleu », « Jaune », « Violet » ou « Rose », du plus modeste au plus aisé.

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €



MaPrimeRénov' finance les travaux pour les logements dont la construction est achevée depuis 2 ans minimum, situés en France Métropolitaine et en outre-mer.

Les étapes d'un dossier MaPrimeRénov'

Étape 1 : Le client souhaite réaliser des travaux

L'artisan crée son chantier sur l'Espace Abokine. Le client est informé du montant de prime via le Cadre Contribution.



Pour que le client puisse cumuler sa prime CEE avec MaPrimeRénov', la demande de prime CEE doit impérativement être faite avant la demande MaPrimeRénov'.

Étape 2 : Le client crée son compte sur MaPrimeRénov'

Seul le particulier peut faire une demande d'aide en créant son compte sur le site de MaPrimeRénov' avec son adresse email personnelle. Il y renseigne des informations sur sa situation fiscale et son logement. Il doit également y annexer le devis que vous lui avez remis.



Le(s) avis d'impôt du ménage doit/doivent être le(s) même(s) que celui/ceux transmis pour la prime CEE (même numéro fiscal).

Étape 3 : Le client attend la validation de MaPrimeRénov'

Une fois que le client a obtenu l'accord de MaPrimeRénov', il peut signer son devis et les travaux peuvent commencer. Attention : pour être éligible au dispositif MaPrimeRénov', certains critères techniques (voir avec votre chargé de clientèle Abokine) sont attendus, le devis doit donc être mis à jour en conséquence.

Étape 4 : Les travaux sont terminés

À l'issue des travaux, l'artisan édite la facture ainsi que l'Attestation sur l'Honneur.

Étape 5 : Le client reçoit le paiement

Le client se connecte à son compte MaPrimeRénov' et téléverse la facture pour demander le versement de son solde.



Rappel : concernant les CEE, l'artisan peut déduire la prime du devis.

Abokine accompagne les particuliers dans le montage et le paiement de l'aide MaPrimeRénov' !
Distribuez à vos clients notre flyer pour lui présenter la démarche.

